

Quotas de médecins : les francophones lésés

Le gouvernement fédéral a amputé de 10 % le quota de médecins prévu en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'opposition accuse Maggie De Block de s'être « inclinée devant la N-VA ».

Depuis l'annonce de l'attribution par le gouvernement Michel d'un quota de médecins limité à 528 francophones pour 792 néerlandophones pour l'année 2022 (soit des médecins qui commencent leurs études aujourd'hui), les réactions négatives pleuvent.

Au sud, on pleure : la répartition ampute de 10 % la recommandation de la très sérieuse Commission de planification de l'offre médicale, pourtant fédérale. Au nord, on rit, surtout du côté de la N-VA et du CD&V. C'est qu'on est arrivé à faire se dédire la ministre De Block, qui avait pourtant répété qu'elle suivrait cette recommandation.

Le Soir a déterré les vrais chiffres de la commission des experts. Celle-ci recommandait 575 médecins francophones, concours ou pas. Les projections techniques de l'Inami, pourtant très peu suspectes d'être pro-francophone, réclamaient même 588 médecins ; 528, c'est beaucoup moins. Alors

que la pénurie frappe déjà à la porte de la moitié des communes belges et que la fonction de généraliste est officiellement un métier en pénurie au sud du pays. Ces 47 médecins non formés manqueront donc à coup sûr en 2022.

Si le fédéral, comme il le prétend aujourd'hui, avait identifié des pénuries au nord du pays, il pouvait parfaitement hausser le chiffre global de médecins pour conserver sa clé 60/40, si sacrée. Il a choisi de tailler dans le vif de la part des francophones. Symboliquement lourd.

Du côté des experts de la commission, la colère gronde. « On s'est moqué de nous. Nous avons bossé comme des malades pendant des mois, fait réaliser des cadastres subtils qui tentent de prédire l'impact de la forte féminisation, de la pyramide des âges, du fait que les médecins ne veulent plus être corvéables à merci. Et on reprend la vieille règle 60/40. De qui se moque-t-on ? » ■

Numéros Inami : le sud du pays spolié

- ▶ Dix pour cent de médecins en moins pour le sud du pays.
- ▶ La N-VA jubile, le Premier réfute les accusations de l'opposition.
- ▶ Les étudiants pleurent des larmes de sang.

Les réactions tonnent depuis l'annonce, jeudi, de l'attribution par le gouvernement Michel d'un quota de médecins limité à 528 francophones pour 792 néerlandophones pour l'année 2022. Une répartition qui s'inscrit en faux contre la recommandation de la très sérieuse Commission de planification de l'offre médicale. Celle-ci, qui rassemble des composantes de médecins du pays, avait pourtant pesé longuement combien de médecins diplômés pour maintenir la force de travail disponible en 2012. A de nombreuses reprises, la ministre fédérale De Block (VLD) a répété qu'elle adopterait le quota proposé par les experts, soit 575/745 médecins, une clé qui donne 43,5 % aux francophones. Mais la N-VA et le

CD&V s'y sont opposés. Et ont manifestement remporté la victoire.

1 **Maggie De Block en grand plein les oreilles.** Celles de Charles Michel tintent. « Un virage à 180 degrés », tweete illico le PS. La cheffe de groupe CDH Catherine Fonck estime que le MR « a cédé au diktat de la Flandre ». Toute l'opposition se déchaîne. Ce n'est plus une bronca, mais un tsunami. Extraits : du côté du CDH, « pour le MR, la santé des francophones ne vaut pas celle des Flamands ». Pour Muriel Gerken, députée Ecolo, « la ministre est au service des lobbys conservateurs ». « La ministre s'est inclinée devant la N-VA et le Premier ministre, Charles Michel, est resté au balcon », juge Défi.

« Si la Wallonie et Bruxelles connaissent aujourd'hui des pénuries de médecins, c'est parce que les quotas ont été fixés erronément depuis des années à 60/40. Le gouvernement de la Communauté française s'est laissé piéger et accés à des études universitaires essentielles pour la santé publique va en pâtir », juge Persoons.

2 **La réalité des chiffres.** La charge est frontale, mais est-elle justifiée ? Au cabinet du Pre-

mier ministre, on proteste et on assure avoir respecté les recommandations de la Commission. Et avoir décroché 528 places, au lieu de 492 l'an dernier. Les francophones ne seraient donc pas maltraités et la pénurie serait prise en compte. Le vice-Premier Reynders (MR) « réfute que l'accord porte atteinte aux intérêts des francophones ». Mais les faits sont têtus : pendant plus d'un an de travail, la Commission de planification avait pesé, spécialité par spécialité, combien de carabins devaient être formés pour qu'en 2022, la force de travail soit identique à 2012. Du côté francophone, c'était 575. Les projections techniques de l'Inami, pourtant très peu suspectes d'être pro-francophone (c'est un euphémisme !), réclamaient même 588 médecins ! 528, c'est beaucoup moins. Alors que la pénurie est installée dans la moitié des communes belges et que généraliste est officiellement métier en pénurie au sud du pays.

3 **La colère des experts.** Du côté des experts de la Commission, la colère gronde. « On s'est moqué de nous. Nous avons bossé comme des malades pendant des mois, fait réaliser des cadastres subtils qui

tentent de prédire l'impact de la forte féminisation du métier, de la pyramide des âges, du fait que les médecins ne veulent plus être taillables et corvéables à merci. Et on reprend la vieille règle 60/40. De qui se moque-t-on ? » L'humiliation est profonde. Le professeur Cédric Hermans, sommité de l'hématologie à St-Luc (UCL), lâche : « Nous sommes bafoués. C'est frustrant de voir son travail traité comme cela. On a consacré un temps considérable à l'analyse des données. Toutes les parties sont représentées, au nord comme au sud du pays. Ce n'est pas respecter notre travail dans un dossier extrêmement complexe. » Sous la colère, plusieurs membres menacent de démissionner. « Mais ce serait leur faire plaisir, ce serait faire taire notre voix », souligne le professeur Hermans.

La présidente de la commission, le docteur Brigitte Velkeniers (VUB), défend, elle, que les projections des experts ont été effectuées avant que le concours francophone ne se délite. Au nord, certains ri-

canent sans retenue. Marc Moens, patron de l'Association belge des syndicats médicaux, pourtant dans la commission des experts, analyse : « *La ministre a compris que, du côté flamand, il y avait une forte opposition et que faire respecter l'avis de la Commission de planification ne valait*

pas une crise gouvernementale. » Valérie Van Peel, députée N-VA, ronronne de plaisir : « *Ce gouvernement met les points sur les i.* »

4 Et demain ? Cet accord défavorable aux francophones n'est pas coulé dans le bronze puisque la ministre De Block a

conditionné son application à la mise sur pied d'un examen d'entrée du côté francophone, à l'ins-

tar de ce qui est pratiqué depuis 20 ans du côté flamand. Vendredi soir, le ministre wallon de l'Enseignement supérieur Marcourt (PS) soulignait, auprès de Belga, qu'il prenait « *acte de ces conditions.*

J'ai bien compris qu'il s'agissait d'une exigence forte. ». Mais le ministre s'étonne toutefois que l'idée d'un concours d'entrée, avec un *numerus clausus* d'étudiants admis, n'ait pas été retenue plutôt que celle d'un examen. « *L'examen d'entrée permet au fédéral de manipuler les chiffres des quotas se-*

lon son bon vouloir. » En clair, la partie de poker menteur continue, tandis que deux centaines de « *reçus-collés* » ne savent toujours pas quelles études ils pourront poursuivre.

Les associations étudiantes, unanimes, sont furieuses : elles contestent « *avec force la lecture*

du gouvernement qui refuse de tenir compte d'une pénurie forte et avérée. Une étude de la Commission de planification de juin 2016 montre qu'en l'absence de changement de politique, la force médicale de médecins généralistes chuterait de 34 % en Flandre d'ici vingt ans, mais que la chute serait

de près de 50 % en Wallonie ! ». Et accusent le gouvernement fédéral de « *communautariser une nouvelle fois la gestion des soins de santé, au détriment de l'ensemble de la population.* »

Seront-ils entendus ? Rien n'est moins sûr. ■

FREDERIC SOUMOIS

Une clé qui ne tient pas compte des besoins

Le gouvernement fédéral a tranché jeudi sur le nombre de numéros Inami octroyés aux nouveaux médecins diplômés en 2022. A la surprise des observateurs, il a choisi de conserver la clé de répartition nord/sud historique à 60/40 %, alors qu'il avait mandaté une commission de planification de l'offre médicale pour jauger des besoins médicaux réels à cet horizon. Celle-ci

avait proposé d'ajuster la répartition à 56,5 % pour la Flandre et 43,5 % pour la partie francophone afin de tenir compte d'une pénurie plus aiguë en Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon l'accord, 1.320 numéros Inami seront décernés aux médecins diplômés en 2022, dont 792 pour la Flandre et 528 pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. La commission de planification avait, elle, suggéré 745 attestations pour la Flandre et 575 pour les francophones.

Il y a actuellement plus de 15.000 médecins francophones dans notre pays et plus de 16.000 médecins néerlandophones, mais ces chiffres absolus cachent des pratiques très variées, notamment des temps partiels et des volumes d'activités contrastées. Pour ces mêmes raisons, la Commission de planification a tenté d'intégrer des données comme l'utilisation plus importante de « *techniciens de la santé* » au nord.

FR.50

Brotchi « Cette décision du fédéral permet de sortir de l'impasse »

Le professeur Jacques Brotchi, spécialiste de classe mondiale de la neurochirurgie et député MR de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est membre de la Commission de planification médicale.

Le travail de la Commission a été baloué ? En démissionneriez-vous ?
Je ne démissionnerai pas, parce que la décision prise jeudi soir par le gouvernement permet de sortir de l'impasse.

Et Charles Michel a obtenu que des numéros Inami soient donnés à tous les étudiants en cours de cursus, ce qui était l'essentiel à obtenir. C'est extrêmement précieux dans un contexte d'incertitude.

Et le travail très élaboré de la Commission, qui a pris plus d'un an de travaux et d'échanges complexes parfois difficiles, n'est pas perdu pour autant.

Il n'empêche : le chiffre retenu ampute de 10 % votre quota.

Mais il a été fixé avant un fait nouveau majeur : les décisions du Conseil d'Etat de suspendre le classement du concours du ministre Marcourt. Cela signifie qu'il y a un risque de devoir inscrire plus de 200 étudiants « *reçus-collés* » supplémentaires en deuxième année de médecine. Ce n'est pas rien et cela modifie radicalement la donne. Politiquement, il était devenu impossible de tenir une clé majorée pour les francophones alors que les reçus-collés vont augmenter l'offre future de médecins.

Ne pouvait-on prévoir l'action du Conseil d'Etat ?

Je rappelle que le chiffre qui a été sanctionné par le Conseil d'Etat ne l'était pas sur la base d'un cadastre dynamique, tel qu'il a été élaboré pour 2022. Ce quota sanctionné par le Conseil d'Etat est une

décision de la ministre précédente, M^{me} Onkelinx. La Commission de planification a travaillé en prévoyant que le concours filtrerait à l'entrée. Or, il n'en a rien été.

Admettre cette année plus de 200 étudiants en plus signifie que l'on va devoir prélever des numéros supplémentaires dans un stock déjà moins important que prévu.

Le lissage ne sera pas si dramatique qu'annoncé. Mais la Commission de planification doit évidemment refaire de nouveaux calculs. La balle est dans le camp de M. Marcourt. Il doit instaurer un examen d'entrée dans les deux mois afin que tout soit prêt pour la rentrée 2017, que chacun connaisse les conditions d'admission. Je veux qu'on travaille à une solution d'année propédeutique qui puisse permettre aux étudiants du secondaire, qui n'ont pas le niveau mais qui ont la passion, de se hisser aux minima requis pour réussir l'examen d'entrée. C'est la seule voie possible et beaucoup de gens partagent ce point de vue. ■

Propos recueillis par
Fr.50

les étudiants Le désespoir sans fond des « reçus-collés »

Ils ont terminé l'année avec au moins 45 crédits, ce qui, il y a peu, leur aurait permis d'accéder sans souci à la suite des études de médecine. Mais ils sont arrivés en ordre « inutile » au concours de fin de première. Ils sont 37 à l'Ulg, 67 à l'UMons, plus de 70 à l'UNamur. Un chiffre « indéterminé » mais dodu à l'UCL.

Beaucoup d'entre eux sont en effet devant les tribunaux civils, armés de la décision du Conseil d'Etat rendue en juillet qui estime que le quota fédéral de numéros Inami a été élaboré de très mauvaise manière, sans rien mesurer de l'offre et de la demande réelle de soins médicaux. Et que ne vaut pas trippette le concours. Ce dernier se fonde sur ce quota, qui a décidé par exemple que la 134^e étudiante classée au concours à Namur devrait arrêter ses études à ce stade-là, contrairement aux 133 premiers classés.

« C'est comme demander aux Borlées ce qu'ils pensent d'être arrivés à dans le 4x400 mètres aux Jeux olympiques », explique le doyen namurois de

médecine Yves Poumay, navré du sort que le bras de fer entre fédéral et communauté fait vivre à « ses » étudiants. On comprend : un crève-cœur. Car cela équivaut à repousser hors des études des candidats qui, il y a cinq ou dix ans, avaient toutes leurs chances.

« On va encore les faire lanterner combien de temps ? Qu'on laisse ces jeunes étudier » YVES

POUMAY, DOYEN NAMUROIS DE MÉDECINE

La situation se complique du fait que les cours reprennent. Faut-il s'inscrire en première bac, avec toutes les dispenses obtenues, et bachoter pour décrocher les premières places du concours 2017 ? Faut-il s'introduire clandestinement dans les auditorios de 2^e bac, en croisant les doigts pour que les décisions de justice, d'ici la fin octobre, permettent une inscription ? Faut-il s'inscrire en 2^e pharma, en bio ou en sciences médicales, pour engranger d'autres unités de valeur ?

Pendant que les ministres se

déchirent en cajolant leur corps électoral, le temps, lui, court contre les futurs médecins. S'inscrire en 2^e bac médecine est interdit par la loi, les listes de travaux pratiques ne peuvent s'ouvrir à eux. Les autorités académiques, compréhensives, ne ferment pas les portes des auditorios, mais on confine à l'absurde avec des « étudiants clandestins ».

La date limite des inscriptions, c'est le 30 septembre. Jeudi soir, dans l'entourage du Premier ministre, on croyait pouvoir compter jusqu'au 31 octobre pour voir ce que donneraient les décisions judiciaires que presque chacun, aujourd'hui, pressent favorables aux étudiants. En pensant que les décisions obtenues ne seraient « que du bonus ». A tort. Le 31 octobre, si la justice leur donne raison et leur permet de s'inscrire exceptionnellement, ils auront six semaines de retard dans leur cursus, auront raté les travaux pratiques, n'auront pas pu participer aux projets collectifs. ■

Fr.50